

REÇU le

12 JUIL. 2024

Monsieur
Serge Cochard
Route des Chênes 30
1727 Corpataux

Corpataux, le 7 juillet 2024



Monsieur Jean-François Steiert
Conseiller d'Etat
Rue des Chanoines 17
1700 Fribourg

Concerne : PSEM

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Lors de la séance d'information du 4 juillet 2024 qui s'est déroulée à la Pinte à Ecuvillens, vous avez informez les personnes présentent concernant le PSEM et je vous en remercie. Cependant j'aimerais apporter une remarque de la façon de procéder de l'approche de mise en zone des secteurs prioritaires sur la commune de Gibloux et une deuxième qui concerne l'aval de commune d'avoir des gravières sur leur territoire.

La première remarque concerne la zone prioritaire le Chaney-Gros-Chêne, cette zone appartient à des propriétaires privés, dont un agriculteur qui a son exploitation dans la zone. (Qui selon mes sources ne désirent pas vendre). Comment se fait-il que le copil puisse mettre ce secteur en zone prioritaire, sachant que si l'un des propriétaires ne veut pas vendre, l'exploitation du site ne pourra se réaliser. N'aurait-il pas été plus judicieux de contacter les propriétaires afin d'avoir leur avis ? et de proposer des secteurs accessibles et exploitable. Cela n'aurait-il pas éviter du travail dans le vide pour votre service ?

La deuxième remarque se porte sur le fait, selon vos dire, des communes sont intéressées à avoir des gravières sur leur territoire, comme vous l'avez répété à plusieurs reprises, vous voulez de la transparence, de ce fait vous devriez indiquer le nom des communes qui désirent avoir des gravières sur leur territoires.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, mes salutations respectueuses.

Serge Cochard